

A.D.R.E.R

Association pour un développement réfléchi et équilibré du Rayol-Canadel

14 Avenue des Anglais, 83820 Le Rayol-Canadel sur Mer

www.adrer.org

Déclaration de Création de l'association N° W831000987 du 21 février 2010 sous-préfecture de Draguignan

ASSEMBLEE GENERALE DU 30 MARS 2013

Rapport d'activité de l'année 2012

L'**ADRER** a atteint sa majorité lui permettant de prétendre à un agrément préfectoral à vocation urbanisme et d'être ainsi consultée sur certains projets. Nous déposerons une demande en ce sens.

Au cours de l'année 2012, trois sujets principaux ont fait l'objet de toute notre attention. Ce sont : "Cœur de village " (terrain de la pharmacie), la RD 559 dans la traversée du village et le P.L.U.

1. " Cœur de village "

Les recours judiciaires concernant le projet de construction sur le terrain de la pharmacie menés à la fois par notre association et la société Eco concept qui s'intéresse à la construction de logements ont permis de faire la pleine lumière sur l'enchaînement des événements ayant abouti à ce projet. Je les rappelle brièvement :

- Un compromis de vente de deux terrains, celui de la pharmacie et celui de la "maison Morel", est signé en 2009 entre le Maire et la société Aktimo en vue de construire deux bâtiments dont l'un (762 m²) comprenant huit logements en étage et des locaux commerciaux au rez-de-chaussée devait être remis en totalité à la commune. Ce compromis en date de mi avril 2009 n'est valable en l'absence de l'aval du Conseil municipal qu'un mois et demi. Le maire ne l'a jamais soumis à son Conseil.
- Un permis de construire déposé par la société Aktimo est accordé (mars 2010) sur la foi de ce compromis bien que celui-ci soit caduc, ce que nous ne découvrirons qu'en 2012 après 2 ans de procédure suivie par un de nos adhérents.
- La construction devait se réaliser sous la forme d'une vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) , ce qui n'était administrativement pas réglementaire dans ce cas d'espèce.
- En juillet 2010, soit plus d'un an après, le compromis de 2009 devenu caduc, le maire met à l'ordre du jour du Conseil municipal un projet différent très déséquilibré, la construction de deux bâtiments avec la vente à la commune de huit logements en copropriété (454 m²), mais la commune perd la propriété des locaux commerciaux du rez-de-chaussée dont la pharmacie. La vente du terrain Morel est abandonnée et une somme de 306.000 € est promise à la commune. Bien que présenté aux conseillers municipaux par une simple lettre du promoteur fixant ses conditions et sans qu'aucun dossier sérieux ne précise les modalités techniques de réalisation des bâtiments, le projet est adopté par le Conseil municipal. Sur la base des découvertes de 2012, un nouveau recours a été déposé. La situation est toujours pendante devant la Cour d'Appel de Marseille.
(Tous détails de cette affaire dans notre Tribune n°18).

2 .La RD 559

Le Conseil municipal ayant approuvé en octobre 2010 le projet d'aménagement et son financement sans tenir compte des observations du Commissaire enquêteur, nous avons envoyé au Maire de nombreux courriers afin de connaître les modifications prises en compte et leur financement. Nous avons également signalé qu'aucune convention n'avait été passée avec le Conseil Général afin de fixer clairement la répartition des travaux et leur financement, ceci ayant une répercussion importante sur le remboursement de la TVA sur les travaux financés

par la commune. Devant la carence des réponses fournies par la commune, nous nous sommes adressés directement au Conseil Général. Une convention a enfin été signée par les deux parties en février 2012 sans que les élus communaux aient eu connaissance des termes de cette convention. Si cette convention fixe clairement les travaux réalisés par le Conseil Général et les différentes subventions et participations aux travaux communaux, ceux-ci ne sont pas clairement explicités.

Ce n'est qu'en décembre 2012 que le Conseil municipal approuve le montant total de l'opération au vu du résultat des appels d'offre mais sans que l'on puisse avoir accès au détail estimatif des travaux. Finalement, l'opération prévue lors de l'enquête publique d'un montant de 5 002 813 € avec une répartition financière de 64% Commune et 36% Département s'élève en décembre 2012 à 5 225 000 € avec une répartition financière de 46% Commune et 54% Département soit 2 401 800 € à la charge de la commune. (Détails de cette affaire dans la Tribune n° 20)

3.Le P.L.U.

Le projet de PLU a été arrêté le 29 mai 2012 par 7 voix pour et 6 voix contre, dans des conditions de forme contestables. Il a entraîné la démission de trois conseillers municipaux et l'élection de cinq nouveaux conseillers afin d'atteindre le quota communal de quinze élus.

Bien que le diagnostic du projet constate un déclin important de la population, des emplois et de l'activité dans la commune, tous les éléments du PLU, du rapport de présentation au règlement en passant par la PADD et le zonage, n'apportent que des contraintes qui ne pourront qu'accélérer le déperissement de notre village.

Le projet a été mis à l'enquête publique le 11 mars, jusqu'au 11 avril inclus. Nous sommes donc en plein dans cette phase.

Il est très important que nous soyons nombreux à faire état auprès du Commissaire enquêteur de nos observations dans les délais impartis soit encore douze jours. Le dossier étant très important, de l'ordre de 400 pages, nous vous avons envoyé des fiches qui vous donnent notre position et peuvent vous servir de guide pour vos observations auprès du Commissaire enquêteur. Les observations de l'association viennent d'être déposées. Elles sont à votre disposition si vous le désirez.

4- La Tribune

En plus d'un suivi actif de ces 3 questions, l'ADRER a poursuivi depuis la dernière assemblée générale la publication de sa Tribune d'informations. Nous avons édité :

Les risques naturels et technologiques, 'Cœur de village', L'intercommunalité, La traversée du village et Le décomplexe de Bilbao.

Enfin, l'ADRER a poursuivi son action auprès des élus et de la Municipalité sous la forme de lettres ou d'interpellations écrites.

Même si nous n'en sommes jamais crédités, nous savons que nous faisons bouger les lignes.

Je remercie les membres du Conseil d'administration et du Bureau du travail effectué sur ces différents dossiers.

Le Président

Jean MANSIAUX